



13 Grande Rue - 25 620 TARCENAY

Tel : 03 81 86 78 88 - Fax : 03 81 86 74 65

mairie.tarcenay@wanadoo.fr

**Horaires d'ouverture au public :**

Lundi de 17h00 à 19h00

Mercredi de 08h30 à 11h30

Jeudi de 13h00 à 16h30

Samedi de 08h30 à 10h30

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date et lieu : 21 décembre 2016 – Mairie de Tarcenay – Heure de début : 20h15 – Heure de fin : 22h30**

Secrétaires de séance : Isabelle Gainet Cantin et Pierre Clausse

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

**Présents** : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergey, Patrice Prétot, Isabelle Lefebvre, Pierre Clausse, Martine Cuinet, Nicolas Cretin, Michel Dartevel, Céline Débois, Isabelle Gainet-Cantin, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Aude Maire, Sébastien Rognon.

### **Rappel de l'ORDRE DU JOUR :**

1. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réfection du toit de l'église
2. Désignation des 3 conseillers communautaires à la future communauté de communes du Pays Loue Lison

#### **1. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réfection du toit de l'église.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation d'une partie du toit de l'église (chœur et sacristie), qui a fait l'objet d'une demande de subvention d'état DETR. Le Maire indique que cette rénovation pourrait être également subventionnée au titre de la réserve parlementaire.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 67 237,88€ HT (80 685,46 € TTC)

Le conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux de rénovation d'une partie du toit de l'église et à effectuer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur du Doubs, Jean-François LONGEOT.

## **2. Désignation des 3 conseillers communautaires à la future communauté de communes du Pays Loue Lison**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communautés de communes du Pays d'Ornans, de Quingey et d'Amancey, ainsi que les communes d'Abban-Dessus et d'Abban-Dessous (qui appartenaient à la communauté de communes de Saint-Vit) fusionnent pour former la communauté de communes du Pays Loue Lison. Elle regroupe 78 communes représentées par 101 conseillers communautaires.

Tarcenay conserve 3 conseillers communautaires. Pour les autres communes, 14 conseillers communautaires sont désignés pour Ornans, 4 pour Arc et Senans et Quingey, 2 pour Amancey et Vuillafans, 1 pour toutes les autres communes.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et jusqu'au 23 janvier (date des élections du futur bureau), c'est Mr Jean-Claude GRENIER, doyen d'âge des 3 présidents des anciennes communautés de communes, qui en assurera la présidence par intérim.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne élus en qualité de conseillers communautaires du futur ECPI issu de la fusion :

Mr Maxime GROSHENRY (titulaire)

Mr Christophe FAIVRE-PIERRET (titulaire)

Mr André VERGEY (titulaire)

---

### **INFORMATIONS**

---



Depuis début décembre 2016, de nouveaux services sont proposés au bureau de poste de Tarcenay. Une tablette, permettant d'accéder à différents services publics en ligne (la Poste, allocations familiales, sécurité sociale, pôle emploi, cadastre, Légifrance, services publics.fr) est à disposition aux heures d'ouverture du bureau de poste.

L'accès est gratuit à ces différents services et il est possible d'être aidé pour son utilisation par Sylvie, la secrétaire qui assure la permanence.



Le loto de l'association des parents d'élèves aura lieu le dimanche 12 février à la salle des fêtes. Renseignements au : 03.81.80.47.78



Le repas du foot de l'US 4 Monts aura lieu le samedi 25 mars à la salle des fêtes Renseignements et inscriptions au : 06.77.75.20.06

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h30.

Les secrétaires de séance :

Isabelle Gagnet Cantin

Pierre Clause